

Au R+2, un élu expliquait la rénovation de cet étage qui est un appartement de type T3, pour de la location longue durée, afin de répondre aux enjeux du logement en milieu rural.

Pour terminer cette matinée, un buffet campagnard et un verre de l’amitié étaient proposés, mettant à l’honneur les producteurs et artisans de bouche locaux : Bioverger (jus de fruits), Brasserie Fornabera (bière et limonade), La Petite Mouliche (pain), La Garbière (charcuterie), AG Cake et Evelyne Patiss (amuse-bouches et mignardises).



Photos Marie-Pierre Demarty, Tikographie

GESTION DES DECHETS

Rappel des règles de tri des textiles



Où déposer les textiles ?

- Points de collecte : mettez-les dans des sacs et utilisez les bornes de tri dédiées, installées en déchetterie ou en ville (Courpière : Mairie et Espace France Services).
- Associations : certaines associations (comme Emmaüs ou Secours Populaire) organisent des collectes en porte-à-porte ou dans des conteneurs spécifiques.
- Magasins : certaines enseignes (ex : H&M, Kiabi, Decathlon) proposent des points de collecte en magasin.

Ne jetez pas les textiles dans la poubelle des ordures ménagères ou dans les bacs de tri des emballages. Les textiles triés servent au réemploi et au recyclage.

Les textiles acceptés sont les **vêtements** (propres et secs), quel que soit leur état (même abîmés ou troués) ; le **linge de maison** (draps, serviettes, nappes, etc.) ; les **chaussures** (par paires, attachées ensemble si possible) ; les **accessoires textiles** (sacs, ceintures, chapeaux, etc.).

Rappel des règles de tri des cartons

Les gros cartons de type emballages de déménagement, de colis, d’électroménager, ne doivent pas être déposés dans les bacs jaunes mais dans des bennes dédiées aux cartons/papiers présentes en déchetterie ou en ville. A Courpière, outre la déchetterie, 5 colonnes à cartons sont présentes :



- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| - A côté de la Mairie | - Rue de la Dore |
| - Place de la Victoire | - Place Pierre de Coubertin |
| - Place François Marthouret | |

Il est également rappelé que **les habitants doivent jeter leurs déchets dans les bacs mis à disposition dans leur hameau respectif**, puisque ceux-ci sont disposés en fonction du nombre d’habitants présents sur le lieu-dit.

JUGEMENT TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Par jugement en date du 25 juin 2025, notifié le 13 janvier 2026, le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand a déclaré Monsieur PERRIN coupable de prise illégale d'intérêts, détournement de biens publics, faux et usage de faux.

La commune de SAUVIAT en sa qualité de victime des agissements de son précédent Maire, a été reçue en sa constitution de partie civile.

Monsieur Paul PERRIN a été condamné à verser à la commune de Sauviat la somme de 8 579,04€ correspondants au remboursement des détournements constatés, à l'indemnisation du préjudice de la Commune et au remboursement des frais d'avocat.

Le jugement est disponible et accessible sur demande en Mairie.

ETAT CIVIL

Décès :

Mme Odette PARMENTIER, décédée le 20/08/2025 (Las Thioulas), et non le 22/08/2025. *Correction à la suite d’une erreur dans le dernier bulletin, et pour laquelle nous vous prions de nous excuser.*

Mme Ginette GRAVIERE, décédée le 31/10/2025 (Las Thioulas)

M Guy PUISSANT, décédé le 24/11/2025 (Las Thioulas)

Mme Liliane GIRAUD, décédée le 04/01/2026 (Cublas)

Toutes nos condoléances à leurs familles.

Edité et imprimé par la Mairie de Sauviat le **29/01/2026**
Tirage en 280 exemplaires gratuits - Directeur de publication Mme Rachel BOURNIER - Maire

INFO SAUVIAT N°68

1^{er} trimestre 2026



Ouverture au public les Mardi / Jeudi / Samedi : 9h00 - 12h00.

Site internet : www.sauviat.fr

Madame le Maire reçoit sur rendez-vous au 04.73.53.14.76

Suivez gratuitement les actualités de votre commune en téléchargeant  **Panneau Pocket** sur votre smartphone ! Plus d’information : <https://www.panneaupocket.com/telechargez-panneau-pocket-lapplication-de-votre-mairie/>

LE MOT DE MADAME LE MAIRE

Ce mois de mars marquera la fin d’un mandat, mais l’action municipale est toujours en mouvement. La vie démocratique de notre pays est marquée par l’appel aux urnes des citoyens des quelques 35 000 communes françaises. Il en va de même pour la commune de Sauviat. Six années marquées par un démarrage en temps de Covid, mais également par un engagement réel d’une équipe élue ainsi que des personnels municipaux.

Cette respiration démocratique s’organise partout en France, avec un nouveau mode de scrutin. En tant qu’électrices ou électeurs vous aurez une nouvelle manière de voter. Des listes paritaires vous seront proposées et tout bulletin raturé sera automatiquement nul, telles que les lois de la République le mentionnent. Le scrutin se tiendra les 15 et 22 mars prochains.

D’ici là votre équipe municipale travaille toujours avec comme principale actualité l’ouverture de La Bacholle, votre lieu de « vies » à inventer ensemble, conforté par la reconduite récente de notre agrément Espace de Vie Sociale. L’activité de l’association BisCoTTe (Bistrot, Commerce, Terroir et Territoire) s’organise dans une dynamique incroyable tant dans l’épicerie que du côté bistrot. L’inauguration du bâtiment a été marquée par la présence de nombreux habitants, entreprises, partenaires…

J’aime à voir que notre commune de Sauviat se réinvente et se dynamise chaque jour.

Je souhaite à notre Commune une belle continuité et à vous toutes et tous une excellente année 2026.

Le Maire – Rachel BOURNIER



2026

Madame le Maire, l’équipe municipale et l’ensemble des agents vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

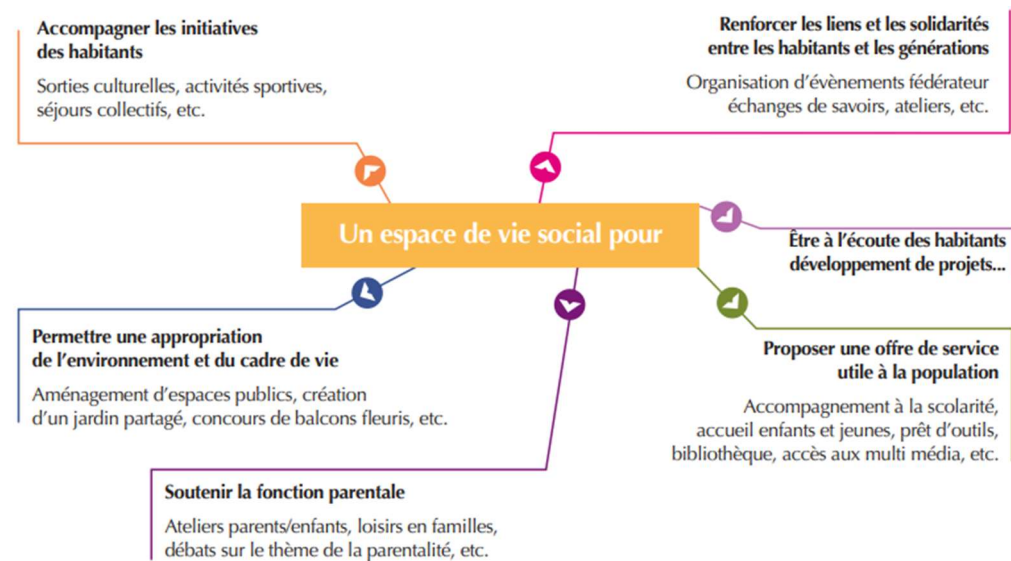
Pour voter aux élections municipales 2026, l’inscription sur les listes électorales est obligatoire. Vous avez jusqu’au **4 février pour l’inscription en ligne**, et jusqu’au **6 février pour l’inscription en mairie ou par courrier**.

Vous pouvez vous inscrire en vous rendant dans votre mairie, ou en quelques clics à l’adresse suivante <https://www.elections.interieur.gouv.fr/>. Si vous avez besoin d’aide dans la démarche en ligne, rendez-vous à l’Espace France Services de Courpière. Dans les deux cas, il vous faudra fournir ces deux documents : une pièce d’identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

En cas d’indisponibilité lors des élections, vous pouvez **donner votre procuration** à une personne de confiance, qui ne vote pas nécessairement sur la même commune que vous, et ce jusqu’à un jour avant le scrutin. Pour cela, il suffit de remplir le formulaire *Cerfa 14952*03* disponible en ligne puis de le faire valider ainsi que votre identité dans n’importe quel commissariat ou gendarmerie.

RENOUVELLEMENT DE L’AGREMENT ESPACE DE VIE SOCIALE

Un dossier de renouvellement de l’agrément Espace de Vie Sociale a été déposé à l’automne 2025 auprès de la Caf du Puy-de-Dôme, et le passage en Commission d’Action Sociale a eu lieu le 15 janvier 2026. A l’issue de cette commission, la demande a été validée avec un renouvellement d’agrément pour 3 ans, soit de 2026 à 2028. A l’occasion de cette bonne nouvelle pour le dynamisme de la commune et plus largement du territoire, voici un résumé de ce qu’est un Espace de Vie Sociale.



Sur le territoire de Sauviat et plus largement celui des communes alentours, l'isolement social, l'éclatement des populations avec un habitat dispersé, la disparition des services et commerces de proximité ainsi que des lieux permettant de se retrouver au quotidien, font qu'il y avait nécessité à proposer aux habitants des activités pour se rencontrer, pour apprendre, pour bouger et sortir de chez soi, pour créer du lien, pour trouver de la convivialité. C'est ce à quoi tente de répondre l'EVS de Sauviat, en proposant des **activités accessibles au plus grand nombre, et pour tous les publics**. A travers les ateliers de loisirs créatifs, les ateliers cuisine, les soirées jeux de société, les activités bien-être comme le yoga, les événements culturels, tous organisés par l'EVS avec des partenariats locaux, l'EVS tente d'offrir aux habitants une autre manière de se retrouver, de créer du lien, et de développer des compétences.

Pour alimenter la vie et la dynamique du projet, il est nécessaire d'avoir une personne dédiée, tant pour l'aspect administratif que pour la création et le développement des activités, des partenariats, la relation avec les usagers et les habitants. C'est pour cette raison que la Caf 63 finance à hauteur de 63% le budget de fonctionnement de l'EVS, correspondant au financement d'un poste à temps plein.

BISCOTTE – MISE EN ROUTE



Au cours de ces derniers mois, des événements forts ont marqué la vie de l'association BisCoTTe : les premières commandes pour les produits de l'épicerie et les paniers des adhérents, la conception et la fabrication totale du comptoir du bar ainsi que la restauration de mobilier au cours de chantiers participatifs menés par ses membres, et un renouvellement du Conseil d'Administration le 12 janvier dernier, au cours de leur Assemblée Générale.

BisCoTTe (Bistrot, Commerce, Terroir et Territoire) est une association gérée de manière collégiale, elle est dotée d'un Conseil d'Administration composé de 5 co-présidents que sont à ce jour Artur Azevedo, Emilie Canalda, Bernard Dugay, Evelyne Guerre, et Marie-Odile Ceroni.

COMITE D'ANIMATION – RENOUVELLEMENT DU BUREAU ET DATES 2026

Le Comité d'Animation de Sauviat vous informe qu'au cours de son Assemblée Générale qui s'est tenue le vendredi 9 janvier, le bureau a été renouvelé avec Antoine Mure à la Présidence et Jérémie Palezis en Vice-Président ; Aurélien Fayet en Trésorier et Gaëtan Goutte en Trésorier Adjoint ; et enfin Agathe Chabrol en Secrétaire.

Vous pouvez d'ores et déjà noter dans vos agendas les dates de leurs prochaines animations :

- 21 février : Fougat
- 6 septembre : Randonnée
- 27 juillet : Fête patronale
- 10 octobre : Soirée dansante et tartiflette



ASSOCIATION BOUGEONS ENSEMBLE

L'association Bougeons Ensemble vous invite à prendre connaissance des dates de ses prochaines animations :

- 26 février : après-midi crêpes
- 8 octobre : après-midi châtaignes
- 24 mai : Marché de Printemps
- 15 novembre : Marché de Noël

Un Espace de Vie Sociale (EVS) est un **projet labélisé par la Caf** et soutenu par celle-ci via une **subvention de fonctionnement**. Les Centres Sociaux (CS), plus connus, comme celui de l'Orangerie à Thiers, sont issus du même partenariat avec la Caf, les EVS étant la version plus petite et généralement plus rurale que les CS. Ils ont les mêmes objectifs, à savoir **favoriser le vivre ensemble, lutter contre l'isolement, renforcer le pouvoir d'agir, créer de l'interconnaissance et des liens intergénérationnels**, etc.

L'association **Bougeons Ensemble** a vocation à réunir les personnes souhaitant faire des activités conviviales et culturelles, maintenir une vie sociale épanouie, lutter contre l'isolement, par le biais de moments partagés, de sorties culturelles, d'organisation d'événements sur la commune, ou par le loisir créatif.

Section patchwork : tous les lundis après-midi, entre 14h et 17h, dans une salle dédiée au 1^{er} étage de la mairie de Sauviat, des membres de l'association se retrouvent autour de la pratique du patchwork et de la couture.

Que ce soit autour du patchwork ou des autres activités menées par l'association, **n'hésitez pas à adhérer et à les rejoindre**, tout le monde est le bienvenu. *Adhésion annuelle de 15€.*

ACTIONS DU CCAS

Deux événements forts ont marqué cette fin d'année 2025. Tout d'abord le **goûter de Noël** le 23 novembre où 77 enfants ont été invités à récupérer leur cadeau auprès du Père Noël, à savoir un cadeau de naissance pour les enfants nés en 2025, et un bon d'achat de 15€ à la librairie La Linotte de Courpière pour les enfants nés entre 2013 et 2024.

Enfin, le **repas des aînés** le 7 décembre où 47 personnes ont pu bénéficier d'un repas de fêtes préparé par La Bonne Franck'ette de Augerolles, en compagnie de Jean-Pierre Dondon à l'animation musicale. 45 colis ont également été distribués pour les personnes ne pouvant venir, colis composés de produits locaux et artisanaux.



RETOUR SUR L'INAUGURATION DU TIERS-LIEU LA BACHOLLE

Le samedi 17 janvier dernier a eu lieu l'inauguration du tiers-lieu La Bacholle. A partir de 10h30, c'est plus de 150 personnes qui sont venues découvrir le bâtiment et le projet de tiers-lieu.

La matinée s'est ouverte sur le discours de Mme Le Maire, suivi de l'inauguration officielle du bâtiment en la présence de la sénatrice, du député et du conseiller départemental qui ont pu être présents pour ce moment symbolique et important.



La visite du bâtiment s'est ensuite tenue avec, à chaque étage, des personnes impliquées dans le projet expliquant les usages du lieu, les enjeux auxquels il répond, et comment il a été rénové.

C'est ainsi que l'on retrouvait l'association BisCoTTe au rez-de-chaussée pour présenter cette partie qui sera dédiée à l'épicerie et au bistrot participatifs, tous deux tenus par l'association. Le fonctionnement et les conditions de consommation au sein de l'épicerie et du café, les modalités d'adhésion, mais aussi leur large contribution à l'aménagement du lieu à travers les chantiers participatifs. Tous ces points ont pu être abordés avec les visiteurs.



Au R+1, on retrouvait l'animatrice de l'EVS pour expliquer comment a été rénové le bâtiment, en termes de choix écologiques : isolation laine de bois et chaux-chanvre, bois local, cuve de récupération d'eau de pluie pour les sanitaires, chauffage central aux granulés de bois, réemploi, etc. La naissance du projet depuis 2020 a été également



raconté, ainsi que le projet EVS qui prendra place en ses murs, et enfin l'utilisation à venir de la salle multi-activité et du bureau partagé.